



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

délocalisations

Question écrite n° 7496

Texte de la question

M. Michel Terrot attire l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur le projet de délocalisation du siège de l'INRAP (Institut national de recherches archéologiques préventives) à Reims. Cette opération envisagée en 2008 inquiétait à l'époque le personnel scientifique et administratif. Depuis la décision de déménager a été gelée. Il lui demande si sa position a évolué concernant l'emplacement de l'INRAP.

Texte de la réponse

La délocalisation du siège de l'Institut national de recherches archéologiques préventives (INRAP) a été décidée en 2008 par le Premier ministre dans le cadre du redéploiement des services administratifs hors de la région parisienne. Néanmoins, les premières expertises et évaluations menées par l'établissement public ont indiqué que cette délocalisation aurait des conséquences structurelles et financières difficiles à gérer. Une désorganisation des procédures administratives de l'établissement liées au départ de la majorité du personnel chargé de leur application était à prévoir. Par ailleurs, le dédit du bail du siège parisien s'évaluait à environ 3 000 000 €. La situation financière de l'établissement demeurant très préoccupante, cette délocalisation ne pouvait être en effet envisagée sereinement. La fin du bail du siège parisien étant prévue fin mars 2016, date à laquelle aucune pénalité ne serait due, l'établissement s'emploie à rechercher de nouveaux sites en prenant en compte l'impact financier et social. En conséquence, il a été demandé au nouveau directeur général de l'INRAP de formuler des propositions qui se révéleront praticables, après concertation avec l'ensemble des parties concernées.

Données clés

Auteur : [M. Michel Terrot](#)

Circonscription : Rhône (12^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7496

Rubrique : Aménagement du territoire

Ministère interrogé : Culture et communication

Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [23 octobre 2012](#), page 5836

Réponse publiée au JO le : [30 avril 2013](#), page 4730